



SUBSCRIPTION OF SUPPORT

Oui, je fais un don pour aider à la restauration de l'Abbaye de Villelongue – 11170 Saint Martin le vieil

(chèque à l'ordre de Fondation VMF)

Mon don est de : Euros et je bénéficie d'une économie d'imôt.

Pour les entreprises, votre don est déductible de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% et dans la limite de 5% du chiffre d'affaire hors taxe.

En cas de dépassement de ce plafond, l'excédent peut être reporté au titre des cinq exercices suivants.

Pour les particuliers, votre don est déductible de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable ou de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% et dans la limite de 50.000 euros.

Je souhaite bénéficier d'une économie d'impôts au titre :

De l'impôt sur le revenu
 De l'impôt sur la fortune

Nom de la société

Nom du Correspondant mécénat

Adresse

Code postale de la ville

Adresse E-mail

Téléphone

**Envoyer votre don à l'ABBAYE DE VILLELONGUE
11170 SAINT MARTIN LE VIEIL.**

Dès réception de votre don, il sera transmis à la Fondation des VMF qui vous enverra un reçu fiscal vous permettant de faire valoir vos droits à la déduction auprès de l'administration fiscale.